

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
 DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D030/2019

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
 DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mai à 17 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein des locaux du siège de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie – 299, rue du Haut des Granges – 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 21 mai 2019

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 14

Votants : 16

Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, Mme BINET, M. DELAMARE, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. GRIHAULT, M. GUÉNIER, M. KAREB, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, M. PALADE, M. PERDRIEL, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VATINEL

Étaient absents : M. ARNAUD, Mme BLOTIERRE, Mme ERARD, Mme JORISSEN, M. PENVEN, Mme TERRASSE, Mme VANDERHOEVEN

Pouvoirs : M. ARNAUD a donné pouvoir à Mme VATINEL ; M. PENVEN a donné pouvoir à M. GRIHAULT

Secrétaire de séance : M. ANTHIERENS

Objet : Enfance Jeunesse – Approbation des conventions de mise à disposition de locaux avec les communes de Calleville, Franqueville et Harcourt

PJ : 3 conventions

Monsieur le Président rappelle que le C.I.A.S. porte et met en œuvre l'action sociale définie comme étant d'intérêt communautaire par l'Intercom Bernay Terres de Normandie et que, dans ce cadre, il assure notamment la gestion du service enfance jeunesse.

L'organisation de ce service comprenant des crèches et micro-crèches, des accueils collectifs de mineurs, des relais parents assistant(e)s maternel(le)s, des lieux d'accueils enfants-parents ou encore des pôles adolescents ainsi que la gestion de temps d'accueils périscolaires nécessitent de souscrire des conventions de mises à disposition de locaux avec certaines communes.

Aussi, Monsieur le Président soumet à l'approbation des administrateurs les conventions de mise à disposition de locaux avec les communes de Calleville, Franqueville et Harcourt.

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

↳ Approuve les conventions de mise à disposition de locaux avec les communes de Calleville, Franqueville et Harcourt.

↳ Autorise Monsieur le Président à signer ces conventions ainsi que toutes pièces afférentes à leur exécution.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20190528-19D030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2019

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



Pour extrait certifié conforme,
 Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.